

# Les aides et financements disponibles

Afin de vous aider dans la réalisation de vos travaux d'installation ou de renouvellement de vos appareils de chauffage, voici la liste des aides et des subventions disponibles :

→ **Ma prim'rénov**

→ **Chèque énergie**

→ **L'éco-Prêt à taux zéro**

→ **La TVA réduite** (5,5% au lieu de 20%),

→ **Programme « Habiter Mieux »** de l'agence nationale de l'habitat

→ **Certificat d'économie d'énergie (CEE)** et **« coup de pouce »** pour certains travaux

→ **Les aides locales** (Fonds Air Bois)

*ATTENTION : le fonds air bois a pris fin en octobre 2021 en IDF, il est remplacé par une **prime de conversion des chaudière bois, fioul et gaz***



Retrouvez le **Guide pratique des aides financières** clair réalisé par l'ADEME qui rassemble l'ensemble des aides mentionnées.



Afin de vous aider dans vos démarches, **vous pouvez également solliciter l'aide d'un conseiller FAIRE** qui pourra vous orienter vers l'équipement et le dispositif d'aide adaptés à vos besoins.

Les modalités et taux d'aides varient en fonction du dispositif. Il est possible de cumuler plusieurs aides.

**BOIS ÉNERGIE ET QUALITÉ DE L'AIR EN ÎLE-DE-FRANCE**

